



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE LUNDI 3 JUILLET 2023 À 19H30.**

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil a lieu **lundi le 3 juillet 2023, à 19h30**, à l'Hôtel de Ville situé au 5, rue Gale à Ormstown.

Les mesures mises en place par la Municipalité permettent une participation pleine et entière du public conformément à la Loi. La présente séance ordinaire du Conseil peut être écoutée et regardée en direct par webdiffusion sur YouTube en cliquant sur le lien prévu à cet effet, sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca, ou en différé selon la disponibilité des gens.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Présences:

Mairesse : Christine McAleer
Conseiller 1 : Thomas Vandor
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseiller 3 : Stephen Ovans
Conseillère 5 : Kimberley Barrington
Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Absence:

Conseiller 4 : Éric Bourdeau

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Christine McAleer, le Directeur général, M. Alain Fournier et la Greffière adjointe, Madame Francine Crête sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Puisque nous avons quorum, la séance est déclarée ouverte par la mairesse, Mme Christine McAleer, à 19h31.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-07-217

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER l'ordre du jour en reportant le point 6.1 à une séance ultérieure.
Le varia demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023.

4 ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

- 4.1 Bail - garage municipal situé sur la Route 201;
- 4.2 Modification de la résolution no. 23-04-123 adoptée le 3 avril 2023 en regard à la nomination de 2 représentants autorisés auprès de Revenu Québec (clicSequr);
- 4.3 Demande d'aide financière au Fonds municipal d'action juridique de l'UMQ;
- 4.4 Autorisation pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan stratégique;
- 4.5 Approbation des comptes à payer;
- 4.6 Fin de contrat de la réceptionniste – recherchiste;
- 4.7 Fin de contrat du directeur des Communications;
- 4.8 Embauche d'une secrétaire-réceptionniste / adjointe administrative;
- 4.9 Embauche d'une étudiante aux travaux publics;
- 4.10 Embauche d'un employé aux travaux publics.

5 AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 5.1 Avis de motion en regard au règlement no. 25.47-2023 modifiant le règlement de zonage 25-2006 afin de remplacer les dispositions concernant l'affichage;
- 5.2 Dépôt et adoption du projet de règlement no. 25.47-2023 modifiant le règlement de zonage 25-2006 afin de remplacer les dispositions concernant l'affichage;
- 5.3 Assemblée publique de consultation en regard au projet de règlement no. 25.47-2023 – 19 juillet 2023;
- 5.4 Adoption du règlement no. 39-2023 sur la tarification des services municipaux.

6. CONSEIL MUNICIPAL

- 6.1 Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent – Nomination d'un représentant (reporté à une séance ultérieure);
- 6.2 Fédération Québécoise des Municipalités – Inscriptions;
- 6.3 Modification de l'heure pour la tenue des séances du Conseil municipal.

7. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Octroi de contrat pour le fauchage des rangs;
- 7.2 Octroi de contrat pour la caractérisation et la disposition des sols au réservoir d'eau potable Madeleine;
- 7.3 Octroi de contrat – Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égouts et des chaussées (rues Church, Gale et Hector).

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Octroi de contrat pour le service 9-1-1 et la répartition incendie.

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 9.1 Nomination des membres du comité de démolition d'immeubles;
- 9.2 Demande de PIIA – Construction d'une galerie avant au 16, rue Lambton;
- 9.3 Demande de PIIA – Rénovation du bâtiment principal (résidence) au 1, rue Bay;
- 9.4 Demande de PIIA – Construction d'un portique au 52, rue Lambton;
- 9.5 Demande de PIIA – Rénovation du bâtiment principal (résidence) au 91, rue Lambton;
- 9.6 Dépôt de la liste des permis émis pour le mois de mai 2023.

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 Autorisation budgétaire pour la tenue d'événements;
- 10.2 Bibliothèque.

11. COMMUNICATION

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

13. RAPPORTS D'ACTIVITÉS

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

23-07-218

3.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du Conseil municipal du 5 juin 2023.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 5 juin 2023 tel que présenté ; tous les membres du Conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

23-07-219

4.1 Bail - Garage municipal situé sur la Route 201.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Stephen Ovans**
APPUYÉE par la conseillère **Kimberley Barrington**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER le Directeur général à débiter des négociations pour le garage municipal situé sur la Route 201.

ADOPTÉE

23-07-220

4.2 Modification de la résolution numéro 23-04-123 adoptée le 3 avril 2023 en regard à la nomination de 2 représentants autorisés auprès de Revenu Québec (clicSeQur).

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 23-04-2023 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 avril 2023 afin de se conformer aux exigences de Revenu Québec quant à la nomination de représentants autorisés auprès de clicSeQur;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE ladite résolution soit modifiée pour se lire comme suit :

D'AUTORISER Mmes Kathleen Rufh, secrétaire-trésorière, et Erica Holzgang, technicienne à la paie et la taxation :

- À inscrire la Municipalité d'Ormstown dont le numéro d'entreprise du Québec est 883 185 1538 aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSéQur – Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité d'Ormstown, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communications offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les administrateurs de la Municipalité d'Ormstown apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE

23-07-221

4.3 Demande d'aide financière au Fonds municipal d'action juridique de l'UMQ.

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown a subi des déversements de sols contaminés sur ou à proximité de ses sources d'approvisionnement en eau potable;

ATTENDU la nécessité de protéger les puits d'eau potable de la municipalité;

ATTENDU QUE les déversements ont atteint, ou sont susceptibles d'atteindre, la nappe phréatique qui alimente la municipalité d'Ormstown et les municipalités voisines comprises sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QU'il est impératif de protéger tous les puits d'eau et la nappe phréatique qui circule au sous-sol des municipalités de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE cette démarche a pour but de protéger tous les citoyens du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE les sommes déboursées dans ce dossier pourraient atteindre plus de 150 000\$;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du règlement relatif au Fonds et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de l'Union des Municipalités du Québec;

QUE le Directeur général soit désigné signataire de la demande et de tout autre document nécessaire, au nom et pour le compte de la Municipalité d'Ormstown.

ADOPTÉE

23-07-222

4.4 Autorisation pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan stratégique.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Stephen Ovans**
APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER le directeur général à procéder à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique pour la municipalité d'Ormstown et d'accorder un budget de 10 000\$.

ADOPTÉE

La mairesse mentionne qu'il y aura 9 groupes qui seront consultés soit; le Conseil et la gouvernance dans la municipalité, les employés de l'administration, les employés de la voirie, les citoyens de toute provenance et de tous âges, le monde agricole et les agriculteurs, les commerces, industries et le monde des affaires en général, les organisations sociales, sportives et communautaires, les jeunes décideurs de demain ainsi que les aînés.

23-07-223

4.5 Approbation des opérations financières.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, chacun des membres du Conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à ses questions, le cas échéant ;

D'APPROUVER la liste des opérations financières jointe au présent procès-verbal, à l'**annexe A**, pour un montant total de 553 371,91\$.

ADOPTÉE

23-07-224

4.6 Fin de contrat de la réceptionniste – recherchiste.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE METTRE fin au contrat de la réceptionniste – recherchiste en date du 2 juin 2023.

ADOPTÉE

23-07-225

4.7 Fin de contrat du directeur des Communications.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE METTRE fin au contrat du directeur des Communications en date du 22 juin 2023.

ADOPTÉE

23-07-226

4.8 Embauche d'une secrétaire-réceptionniste / adjointe administrative.

ATTENDU l'affichage et le processus de sélection mené par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'embauche de Madame Nancy Critchley au poste de secrétaire-réceptionniste / adjointe administrative, les conditions de travail devant être déterminées au contrat de travail.

ADOPTÉE

23-07-227

4.9 Embauche d'une étudiante aux travaux publics.

ATTENDU l'affichage et le processus de sélection mené par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'embauche de Mme Alexis Mason aux travaux publics pour la période estivale 2023.

ADOPTÉE

23-07-228

4.10 Embauche d'un employé aux travaux publics.

ATTENDU l'affichage et le processus de sélection mené par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'embauche de Monsieur Michel Soulières aux travaux publics, les conditions de travail devant être déterminées au contrat de travail.

ADOPTÉE

5. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

23-07-229

5.1 Avis de motion en regard au règlement numéro 25.47-2023 modifiant le règlement de zonage 25-2006 afin de remplacer les dispositions concernant l'affichage.

Avis de motion est donné par le conseiller **Shane Beauchamp** à l'effet qu'à cette même séance le projet de règlement numéro 25.47-2023, modifiant le règlement de zonage 25-2006 afin de remplacer les dispositions concernant l'affichage, sera déposé pour adoption.

ADOPTÉE

23-07-230

5.2 Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 25.47-2023 modifiant le règlement de zonage 25-2006 afin de remplacer les dispositions concernant l'affichage.

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 25.47-2023 a pour objet de modifier le règlement de zonage 25-2006 afin de remplacer les dispositions concernant l'affichage;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le conseiller **Shane Beauchamp** à cette séance du 3 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Stephen Ovans**
APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas, chacun attestant en avoir fait la lecture:

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 25.47-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 25-2006 afin de remplacer les dispositions concernant l'affichage.

QUE conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

23-07-231

5.3 Assemblée publique de consultation en regard au projet de règlement no. 25.47-2023 – Le 19 juillet 2023 à 18h30.

ATTENDU QUE l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme édicte que la municipalité doit tenir une consultation publique sur tout règlement de zonage par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du Conseil désigné par la mairesse;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le Conseil fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée ou qu'il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉE par le conseiller **Shane Beauchamp**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE la consultation publique en regard au règlement numéro 25.47-2023 relativement à la modification du règlement de zonage numéro 25-2006 afin de remplacer les dispositions concernant l'affichage, soit tenue le 19 juillet 2023, à 18h30, à l'Hôtel de Ville d'Ormstown, situé au 5, rue Gale et que la présentation soit faite par le Service d'urbanisme.

ADOPTÉE

23-07-232

5.4 Adoption du règlement numéro 39-2023 sur la tarification des services municipaux.

ATTENDU QUE la municipalité désire modifier les tarifs concernant les différents services offerts;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller **Stephen Ovans**, lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas, dispense de lecture étant faite considérant que chacun atteste en avoir fait la lecture;

QUE le règlement numéro 39-2023 sur la tarification des services municipaux soit adopté.

QUE conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies du règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

6. CONSEIL MUNICIPAL

6.1 Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent – Nomination d'un représentant.

Ce point est reporté à une séance ultérieure de ce Conseil.

23-07-233

6.2 Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) – Inscriptions.

ATTENDU QUE le congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités aura lieu à Québec du 28 au 30 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Stephen Ovans**
APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER la Mairesse, deux (2) membres du Conseil et le directeur général à participer au congrès de la FQM du 28 au 30 septembre 2023.

QUE les frais soient remboursés tel que spécifié à l'article 5 du règlement numéro 8.6-2019 concernant la rémunération, l'allocation de dépenses et le remboursement de dépenses aux élus municipaux.

ADOPTÉE

23-07-234

6.3 Modification de l'heure pour la tenue des séances du Conseil municipal.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148 du Code Municipal, le Conseil peut décider qu'une séance ordinaire débute au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

EN CONSÉQUENCE,
Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QU'À compter du mois de septembre 2023, les séances ordinaires du Conseil de la municipalité d'Ormstown auront lieu à 18h30 aux dates indiquées au calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2023.

ADOPTÉE

7. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

23-07-235 7.1 Octroi de contrat pour le fauchage des rangs.

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour le fauchage des rangs sur son territoire ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues le vendredi 9 juin 2023, soit :

SOUSSIONNAIRES	Prix	TPS	TVQ	TOTAL
Les entreprises McClintock	80.00\$/km	4.00\$	7.98\$	91.98\$/km/année
	175.00\$/hre	8.75\$	17.46\$	201.21\$/hre/année
9188-0781 Québec inc. Markus Wania	28.57\$/km (2023)	1.43\$	2.85\$	32.85\$/km
	29.43\$/km (2024)	1.47\$	2.94\$	33.84\$/km
	29.43\$/km (2025)	1.52\$	3.02\$	34.85\$/km
	100\$/hre (2023)	5.00\$	9.98\$	114.98\$/hre
	103\$/hre (2024)	5.15\$	10.27\$	118.42\$/hre
	106.09\$/hre (2025)	5.31\$	10.58\$	121.98\$/hre

ATTENDU QUE la conformité des soumissions reçues a été validée ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Stephen Ovans**
APPUYÉE par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER le contrat de fauchage des rangs à l'entreprise 9188-0781 Québec Inc. pour les années 2023, 2024 et 2025.

ADOPTÉE

23-07-236 7.2 Octroi de contrat pour la caractérisation et la disposition des sols au réservoir d'eau potable Madeleine.

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la caractérisation et la disposition des sols au réservoir d'eau potable Madeleine ;

ATTENDU QU'une soumission a été reçue pour la caractérisation des sols et une pour la disposition de ces sols situés au réservoir d'eau potable Madeleine ;

ATTENDU QUE la conformité des soumissions reçues a été validée ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vador**
APPUYÉE par le conseiller **Shane Beauchamp**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER le contrat pour la caractérisation des sols au réservoir d'eau potable Madeleine à la firme Solmatech Inc. pour un montant de 5 440,00\$, plus taxes applicables;

ET

D'OCTROYER le contrat de disposition des sols au réservoir d'eau potable Madeleine à la firme Agrégats Ste-Clotilde Inc. (Dépôt de Beauharnois) au montant de 13,74\$ la tonne plus taxes applicables. La quantité des sols à transporter est estimée à +/- 300 tonnes.

ADOPTÉE

23-07-237 7.3 Octroi de contrat – Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égouts et des chaussées (rues Church, Gale et Hector).

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown a procédé à l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égouts et des chaussées (rues Church, Gale et Hector);

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vador**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER à la firme AQUA DATA un mandat d'assistance technique dans le processus de demande de financement auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et pour toute éventualité dans l'intégration d'inspections dans la base de données pour un montant de 4 210\$, plus les taxes applicables;

ET

D'AUTORISER le directeur général à finaliser et signer l'entente au nom et pour le compte de la municipalité d'Ormstown.

ADOPTÉE

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

23-07-238

8.1 Octroi de contrat pour le service 9-1-1 et la répartition incendie.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à l'intérieur de son territoire à l'entreprise CAUCA ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** **APPUYÉ** par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE MANDATER l'entreprise CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 ainsi que de désigner l'entreprise CAUCA comme étant le fournisseur des services 9-1-1 et la répartition incendie sur le territoire de la municipalité d'Ormstown.

D'AUTORISER le directeur général à signer, au nom et pour le compte de la municipalité d'Ormstown, l'entente relative à la gestion des appels 9-1-1 et la répartition incendie avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à CAUCA.

ADOPTÉE

9. URBANISME ET ZONAGE

23-07-239

9.1 Nomination des membres du comité de démolition d'immeubles.

ATTENDU QUE le règlement numéro 145-2023 relatif à la démolition d'immeubles a été adopté par le Conseil lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023 ;

ATTENDU QU'à l'article 3.1 dudit règlement il est stipulé qu'un comité doit être formé et composé de trois (3) membres du Conseil, désignés par résolution ;

ATTENDU QU'un membre substitut doit également être nommé pour remplacer l'un des trois (3) membres, lorsque celui-ci ne peut assister à une séance du comité ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** **APPUYÉ** par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE NOMMER les conseillers Shane Beauchamp, Kimberley Barrington et Thomas Vandor comme membres du comité et la mairesse, Mme Christine McAleer, à titre de substitut.

ADOPTÉE

23-07-240

9.2 Demande de PIIA – Construction d'une galerie avant et d'un bâtiment accessoire détaché au 16, rue Lambton.

CONSIDÉRANT que l'approbation pour la construction d'une galerie avant exige une analyse du Comité consultatif d'urbanisme basée sur les critères et objectifs du règlement numéro 65.6-2022 relatif aux PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 25 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Stephen Ovans** **APPUYÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE la demande concernant la construction d'une galerie avant et d'un bâtiment accessoire détaché au 16, rue Lambton soit approuvée tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

23-07-241 9.3 Demande de PIIA – Rénovation du bâtiment principal (résidence) au 1, rue Bay.

CONSIDÉRANT que l'approbation pour la rénovation d'un bâtiment principal (résidence) exige une analyse du Comité consultatif d'urbanisme basée sur les critères et objectifs du règlement numéro 65.6-2022 relatif aux PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 25 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** **APPUYÉ** par le conseiller **Thomas Vandor** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE la demande concernant la rénovation d'un bâtiment principal (résidence) au 1, rue Bay soit approuvée tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

23-07-242 9.4 Demande de PIIA – Construction d'un portique au 52, rue Lambton.

CONSIDÉRANT que l'approbation pour la construction d'un portique exige une analyse du Comité consultatif d'urbanisme basée sur les critères et objectifs du règlement numéro 65.6-2022 relatif aux PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 25 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Kimberley Barrington** **APPUYÉ** par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE la demande concernant la construction d'un portique au 52, rue Lambton soit approuvée tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

23-07-243 9.5 Demande de PIIA – Rénovation du bâtiment principal (résidence) au 91, rue Lambton.

CONSIDÉRANT que l'approbation pour la rénovation d'un bâtiment principal (résidence) exige une analyse du Comité consultatif d'urbanisme basée sur les critères et objectifs du règlement numéro 65.6-2022 relatif aux PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 13 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** **APPUYÉ** par la conseillère **Kimberley Barrington** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE la demande concernant la rénovation du bâtiment principal (résidence) au 91, rue Lambton soit approuvée tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

9.6 Liste des permis émis – juin 2023.

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des permis émis pour le mois de juin 2023.

10. LOISIRS ET CULTURE**23-07-244 10.1 Autorisation budgétaire pour la tenue d'événements**

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Kimberley Barrington** **APPUYÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QU'un montant de 6 000\$ soit autorisé à même le budget des Loisirs pour la tenue d'événements culturels spéciaux au cours de l'année 2023.

10.2 Bibliothèque

La mairesse fait état des activités qui auront lieu à la bibliothèque municipale au cours des prochaines semaines, soit ; le lancement du « *Club de lecture TD* » qui a eu lieu au cours du mois de juin pour les jeunes et qui se poursuit jusqu'au 19 août prochain. Les jeunes peuvent se procurer leur trousse de lecture gratuitement et pourront participer au tirage de plusieurs prix comprenant deux cartes cadeaux de chez Renaud-Bray et une de Toys "R Us d'une valeur de 25\$ chacune.

Le « *sentier des contes* » est aussi de retour cette année. Ce sont des panneaux qui racontent une histoire ; ces panneaux sont installés à l'extérieur de la bibliothèque. En répondant au quiz du « *sentier des contes* », les jeunes peuvent aussi avoir la chance de gagner un prix du club de lecture. Les gens peuvent aussi venir rencontrer Lino la galette à la bibliothèque pour l'heure du conte le 8 juillet prochain à 10h00. Il y aura de l'animation, conte et bricolage pour les enfants de 3 à 8 ans. Les gens doivent réserver puisque les places sont limitées.

Finalement, la mairesse tient à féliciter, en son nom et celui de tous les conseillers, les employés et membres du personnels de la bibliothèque qui ont obtenu le niveau excellent qui est niveau 5 du programme Biblio-qualité lors de l'assemblée générale du réseau des bibliothèques du Québec. Seulement huit (8) bibliothèques se sont qualifiées pour ce niveau, dont cinq (5) rubans ont été décernés aux bibliothèques qui ont répondu aux critères du ministère. La mairesse mentionne que la municipalité est très satisfaite des activités offertes à la bibliothèque tout au long de l'année.

La mairesse mentionne également que des activités sont à venir au courant de l'été, soit : le 13 juillet prochain aura lieu l'activité « *Parc en fête* », organisée par différents groupes communautaires pour les jeunes de la municipalité. Plus de détails sont à venir sur la page Facebook de la Municipalité.

Au mois d'août aura lieu le bazar annuel de la paroisse St-Malachie.

Au mois de septembre, soit la première fin de semaine du mois, auront lieu les ventes de garage. Également, la tenue du salon des aînées le 23 septembre au CVR.

11. COMMUNICATION

Aucun sujet.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

Aucun sujet.

13. RAPPORT D'ACTIVITÉS MENSUELLES

Aucun sujet.

14. VARIA

Aucun sujet à discuter.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes).

La période de questions a une durée de 30 minutes.

Il est demandé aux citoyens qui se présentent au micro, de s'identifier et de se limiter à poser une question. Si le temps le permet, il sera possible de poser une seconde question.

Les questions relatives au service d'urbanisme qui font état d'une situation particulière, autre que celles indiquées sur l'ordre du jour de la séance actuelle, seront transférées au directeur général qui prendra rendez-vous avec la personne concernée. Les membres du Conseil n'ont pas accès aux données des divers dossiers et n'ont pas à se prononcer sur le travail du personnel.

Aucune question écrite n'a été reçue.

Mme McCaig dépose une pétition qu'elle a fait signer par des citoyens de la rue Gale visant à faire une demande à la Municipalité, la Sûreté du Québec et au ministère des Transports concernant le respect de la limite de vitesse. La mairesse mentionne que nous allons vérifier ladite pétition afin de s'assurer de la conformité et lui donner une réponse dans les semaines à venir.

Quatre (4) questions ont été posées par les citoyens présents, lesquelles ont été répondues.

23-07-245

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents;

QUE la séance est levée à 20h05.

ADOPTÉE

Christine McAleer
Mairesse

Francine Crête
Greffière adjointe

CERTIFICAT – Je, soussigné, Alain Fournier, Directeur général, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance, le cas échéant.

Alain Fournier, Directeur général

ANNEXE A

Réf	Résolution	Nom	Montant
1		C. S. BRUNETTE INC.	496,00 \$
2		D'AMOUR & FILS INC.	546,28 \$
3		J.T. SPORT	86,23 \$
4		M.R.C. HAUT SAINT LAURENT	46 294,75 \$
5		PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	1 027,16 \$
6		RATTE, MAGASIN F.	484,40 \$
7		SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	798,70 \$
8		ÉQUIP. LAPLANTE & LEVESQUE LTEE	292,30 \$
9		QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	2 876,94 \$
10		SERVICOFAX	730,30 \$
11		LIBRAIRIES BOYER	318,20 \$
12		DISTRIBUTION LAZURE INC.	321,17 \$
13	23-03-099	CONSTRUCTION J. THEORET INC.	48 549,73 \$
14		GARAGE S.D. INC.	650,74 \$
15		MULTI GRAPH ORMSTOWN SENC	2 598,44 \$
16		RÉCUPÉRATION M. HART INC.	1 019,52 \$
17		DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS	3 906,73 \$
18		ÉQUIP. ALBERT BILLETTE INC.	1 183,47 \$
19		AL-JO CHAUSSURES	229,94 \$
20		SANIBERT	546,92 \$
21		JALEC INC.	343,78 \$
22		GAUTHIER, RENÉ (essence)	2 221,66 \$
23		FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE	75,00 \$
24		QUADIENT CANADA LTÉE	1 500,00 \$
25		OXYGENE INDUSTRIEL GIRARDIN INC.	240,32 \$
26		O-MAX INC	402,41 \$
27		WURTH CANADA LIMITED/LIMITÉE	1 584,01 \$
28		CORPORATE EXPRESS CANADA INC.	166,05 \$
29		IGA ORMSTOWN	361,29 \$
30		G.P. AG DISTRIBUTION	3 399,98 \$
31		LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	1 329,40 \$
32		9226-6444 QUÉBEC INC.	404,95 \$
33	23-02-062	S.A.B.E.C	10 000,00 \$

34		SHELL CANADA (PRODUITS)	287,52 \$
35		THIBAUT, JACQUES (PIERREVILLE)	1 092,26 \$
36		TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC.	202,94 \$
37		BOTTIER DU CINQ (LE)	1 169,65 \$
38		HART, DANIEL	1 170,00 \$
39		SOLMATECH INC.	2 562,79 \$
40		PETRO-CANADA	994,27 \$
41		EUROFINS ENVIRONEX	4 927,27 \$
42		SERVICES DE REBUTS SOULANGES INC.	3 828,67 \$
43		FAUCHER COULOMBE	574,88 \$
44		COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	471,40 \$
45	23-05-176	NORDIKEAU	9 772,88 \$
46	23-04-31	FILETS NAD'S	28 882,53 \$
47	20-08-239	WM QUÉBEC INC.	21 645,25 \$
48		LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	194,22 \$
49		TELMATIK	86,23 \$
50	22-12-398	DISCAIR PRODUCTIONS	1 488,94 \$
51		CLIMATISATION CHAUFFAGE HD	126,47 \$
52		ADN COMMUNICATION	132,23 \$
53		NOËL & FILS	618,00 \$
54		GROUPE MOÏSE	1 350,96 \$
55		COMPLEXE MEDICAL ORMSTOWN INC	4 434,52 \$
56		SOLUTION INFORMATIQUE DE LA MONTÉRÉGIE	2 152,08 \$
57		ICS Inc.	577,98 \$
58		ÉQUIP. A. PHANEUF (LES)	196,47 \$
59	22-04-092	TBL Telecom	1 000,28 \$
60		Gleaner, The	120,00 \$
61	23-06-215	Lesle-Ann Hine	500,00 \$
62		Gestion Écono Plus Inc.	151,54 \$
63	23-06-214	Club de l'Âge d'Or d'Ormstown	1 000,00 \$
64		IDentité Québec	120,02 \$
65	22-12-421	ROBERT DAOUST ET FILS INC.	76 429,06 \$
66		ÉCOLE DE SECOURISME DU QUÉBEC INC.	588,67 \$
67		PERRON ET FILS INC	495,40 \$
68		CAUCA	1 379,36 \$
		TOTAL DES DÉPENSES A PAYER	305 711,51 \$
69		SALAIRES	116 670,67 \$
70		SALAIRES DES ÉLUS	10 775,74 \$
71		RECEVEUR GENERAL - DAS FED MAI 2023	25 794,79 \$
72		MINISTRE DU REVENU - DAS PROV. MAI 2023 & DU 1ER AU 15 JUIN	65 503,30 \$
73		GESTION MSDM INC. - LOYER JUIN 2023 GARAGE MUNICIPAL	2 242,01 \$
74		CAISSE DESJARDINS - RÉER MAI 2023	6 914,63 \$
75		CIBC BANQUE IMPÉRIALE COMMERCE - RÉER MAI 2023	371,09 \$
76		CIBC SECURITIES INC. - RÉER MAI 2023	392,73 \$
77		HYDRO QUÉBEC - ÉLECTRICITÉ	12 314,89 \$
78		VISA DESJARDINS - CARTES DE CRÉDIT MARS 2023	3 776,25 \$
79		BELL CANADA - INTERNET BIBLIO 05-2 AU 06-21	157,46 \$
80		SOUCY, BENOIT - ENTRETIEN MÉNAGER	2 632,00 \$
81		COGÉCO - SERVICES TÉLÉVISION	114,84 \$
		TOTAL	247 660,40 \$
		TOTAL DES DÉPENSES A AUTORISER	<u>553 371,91\$</u>